N° 168 — 25e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Mercredi 18 Juin 1913

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION : ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13 — TOURCOING, 8 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS : Nord et Départements limitrophes : Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

SIÈGE ADMINISTRATIF : Rue de Béthune, 27, à Lille (TÉLÉPHONE N° 97)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

A Monsieur l'abbé Lemire

Nous avons publié hier matin en « Dernière Heure » un court extrait d'un article de M. Clemenceau dans l'« Homme Libre » d'hier matin mardi, sur le cas de l'abbé Lemire. Nous tenons aujourd'hui à le mettre intégralement sous les yeux de nos lecteurs.

Mon cher Abbé,

Voulez-vous me permettre de vous adresser quelques paroles d'ami, si je puis, sans vous faire du tort auprès de vos supérieurs, justifier cette appellation par le souvenir de cordiales rencontres où, sans vous y efforcer peut-être, vous avez gagné toute ma sympathie.

Quand je vis devant moi la solide structure du bon gars du Nord que vous êtes, quand tous les plans de force et de volonté de votre rustique architecture me furent révélés d'un premier coup d'œil étonné, je vous jugeai intrépide lutteur. Et puis, quand la voix chaude et caressante, bien timbrée d'une vibration contenue, quand le geste, qui n'a rien d'onctueux, permettez-moi de vous le dire, mais qui sait allier bizarrement l'aménité à l'énergie, quand l'attitude modeste — timide même, pourrais-je dire — et qu'on devine pourtant ramassée pour l'élan, quand surtout la flamme droitement lancée de deux petits yeux gris-bleu qui s'enfonce en flèche d'acier jusqu'au plus profond de l'interlocuteur, m'eussent fait apparaître les forces de douce et vive pénétration en lesquelles se résume tout cet ensemble de robustesse atavique et d'idéalisme candide marchant à la conquête du monde, je compris que dans ma collection de silhouettes parlementaires je ne vous installerais pas de prime vue.

Je ne vous ai point cherché, j'en fais l'aveu, parce que la vie est courte et que j'ai depuis longtemps un surcroît d'ingrate besogne où l'employer. Les catégories de pensées où se plaisent nos contemporains nous éloignent fatalement l'un de l'autre — trop heureux s'ils ne nous amènent pas à nous heurter. J'ai suivi mon chemin, vous le vôtre, et nous nous sommes de nouveau rencontrés, et nous avons causé en toute liberté des deux parts sans aucune contrainte, parce que je respecte toute croyance et que l'idée ne pouvait vous venir de manquer aux devoirs de la courtoisie.

Nos propos de part et d'autre, furent surtout en coups de sonde de gens qui veulent se reconnaître. Je mentirais si je disais que vous m'avez fait vos confidences. Pourtant il est de ces demi-aveux qui, dans l'abandon d'une causerie, peuvent involontairement échapper, et j'ai cru découvrir à la fois que vous souffriez de la lutte plus qu'il ne vous aurait plu d'en convenir, et que pourtant votre confiance en la bonté de votre cause ne vous avait jamais permis d'envisager l'hypothèse d'une défaite à laquelle on devine que quelque chose de vous ne pourrait pas se résigner. J'avais hasardé de prononcer ce mot, et votre visage, subitement pâli, se contracta d'une telle souffrance que je changeai tout aussitôt le sujet de la conversation.

Quelle est donc cette lutte où vous êtes engagé, contre vos supérieurs, contre Rome, que sais-je ? Je vous dirai bonnêtement que j'en ignore les détails et que je n'y connais pas grand chose. Il faut être de robe pour se démêler là-dedans. Et moi je suis de frac, horriblement. Pourtant nous sommes venus tous deux parfaitement nus dans ce monde. C'est grand dommage de nous voir séparés par une question d'habillement.

Oui, j'ignore à peu près tout de votre histoire. Je sais seulement que vous êtes *tabou*, et qu'on ne peut vous toucher, ni vous voir, sans encourir des risques dans ce monde et dans l'autre. Cependant, si vous avez besoin de mon témoignage, je suis prêt à certifier que vous ne sentez pas le soufre et que vous ne m'avez pas proposé de m'acheter mon âme par le moyen d'un pacte signé de mon sang. Je sais encore qu'un de nos grands journaux mondains interdit à ses rédacteurs de parler de vos « jardins ouvriers » parce que la seule idée que vous avez donnée des jardins à de simples travailleurs choque au plus haut point les belles dames qui ne prennent leur part du fruit défendu « qu'en mariage seulement ». Je sais que vous n'avez pas l'estime de notre Arthur Meyer qui vous reproche d'être « province ». Vous choquez son esthétique. Fi ! Je sais qu'on vous a blâmé d'avoir déjeuné au cabaret en plein jour, avec deux électeurs, sous le mauvais prétexte que vous aviez faim. On ne peut pas traîner partout l'hôtel *Majestic* avec soi. Et puis, il y a Capus. Prenez garde à Capus si vous avez quelque académicien pour ennemi. Je sais enfin que de braves gens qui sont curés comme vous et devraient vous aimer comme moi, qui, sans être curé, ose vous tendre une perche de sympathie, s'éloignent de vous comme d'un réprouvé en murmurant des mots qui conjurent le biscornu. Je parierais que, pour un peu, ma compagnie leur paraîtrait préférable à la vôtre.

Vous souvenez-vous de cette forte parole de Louis XIV rapportée par la Palatine. Le duc d'Orléans s'en allait en Espagne pour assister au mariage que vous savez. Comme il prenait congé du Roi, Sa Majesté lui fit remarquer qu'un gentilhomme de sa suite était connu pour janséniste et qu'il ne pouvait être question de l'emmener en ambassade.

— Y pensez-vous, sire, répondit le prince, janséniste ! Ce n'est pas possible. Il est athée.

— En ce cas, réplique le Roi, vous pouvez l'emmener.

N'ayant pas l'excuse de ce gentilhomme, votre cas ne me paraît pas favorable.

Et maintenant, pourquoi tout ce fracas ? Qu'avez-vous fait ? Qu'avez-vous dit ? Rien je le sais : voilà ce qui est grave. Sur l'article de la loi, tout le monde reconnaît que vous êtes impeccable. Votre plus grand tort paraît être d'avoir mis des journaux de sacristie dans le cas de vous injurier. En cela vous êtes en faute ; il serait temps de le reconnaître. Quoi encore ? Pardonnez-moi de le dire tout cru, mon pauvre abbé, mais il faut bien en venir là. J'aurai le courage de prononcer le mot : vous êtes républicain. C'est inconcevable. Comment cela vous est-il arrivé ?

Vous me parlerez du Galiléen qui allait au peuple et qui laissait ses disciples « *chaparder* » le blé dans les champs, ce qui est encore bien pis, aux yeux du garde champêtre, que de s'asseoir au cabaret pour casser une croûte. C'est du très vieux temps. Et puis le Galiléen et le pape, ça fait deux. Vous me parlerez des curés du Tiers-Etat, à Versailles, qui travaillèrent de bon cœur à la révolution nouvelle. Ils furent tôt repris par leurs évêques et ne s'en trouvèrent pas bien. Direz-vous Lamennais et son terrible « *Silence aux pauvres* » ? Ce mot-là n'est-il point une leçon pour vous. Vous me rappelez les arbres de la liberté de 1848 bénis par les curés. Ils en moururent — les arbres, cela s'entend. J'ai vu à Nantes, sur la place Royale (qui, du coup, devint *place du Peuple* pour quelques semaines), l'abbé Fournier proclamer que la République était dans l'Evangile. Il en devint évêque du 2 décembre et le pape ne lui chercha pas querelle, je vous en donne l'assurance. Vous n'alléguerez pas Renan qui changea de costume scandaleusement, quoique son âme profonde n'en fût pas changée. Alors, que direz-vous ? Rien. C'est ce que vous pouvez faire de mieux.

Le pape ne veut plus que vous soyez député. En bonne doctrine, c'est son affaire et non la vôtre. Remarquez qu'il ne m'interdit, à moi, rien de pareil, et il sait bien pourquoi. Vous êtes de son troupeau, ô mon frère. Il est le pasteur au grand bâton courbé qui accroche l'ouaille au passage pour les fins dont il ne lui doit pas compte. Avez-vous observé que la créature bêlante n'a jamais le dernier mot ? Votre Saint Père vous avait accordé un exeat. Il vous le retire. Pourquoi parler de vos « droits acquis » ? Il n'y a de droit d'aucune sorte contre la volonté du vicaire de l'Universelle Souveraineté.

M'opposerez-vous l'entrée de Lacordaire dans l'assemblée constituante, disant sous la robe blanche du dominicain persécuteur : « Je suis une liberté ». Il dut démissionner, le malheureux, devançant l'arrêt d'aujourd'hui, et notre liberté, à nous, ne gagna rien à tout ce tapage.

D'ailleurs, on ne réplique pas au pape, mon bon abbé. Il voulait bien. Il ne veut plus. Tout est dit.

Je sens que je vous dis là des choses déplaisantes. C'est que mon amitié ne recule pas devant l'obligation de vous avouer ce que vous avez dû déjà pressentir, à savoir qu'à mon avis d'hérétique de bon sens, entre le pape et vous, puisqu'il n'y a point de place pour la discussion, la force inéluctable de la fatalité est toute contre vous : ce dont je vous plains de tout mon cœur.

Vous savez qu'*hérétique* veut dire l'homme qui *choisit*, c'est-à-dire qui pense par lui-même au lieu de se soumettre à la pensée d'autrui. Ce ne peut être un titre auprès de vous, je le comprends bien. Pourtant si le Démon, tout au fond de l'enfer, dit simplement : « Il fait chaud », les anges du Paradis eux-mêmes sont bien obligés de reconnaître que sa remarque n'est pas dénuée d'observation. C'est une concession de ce genre que j'ose solliciter de vous, ô prêtre cruellement éprouvé, lorsque, vous assurant de mes meilleurs sentiments d'humanité compatissante, je vous dis tout bas : il n'y a que de choisir entre l'absolutisme et la liberté.

G. CLEMENCEAU.

ECHOS

La coqueluche

Voici une nouvelle qui fera plaisir aux mères à qui la coqueluche qu'on a trop longtemps considérée comme bénigne a enlevé trop d'enfants.

M. Nicolle, de l'Institut Pasteur, vient d'expérimenter un vaccin, formé de certains bacilles vivants, convenablement cultivés, qui administré en injections sous-cutanées, provoque fréquemment la guérison complète et presque toujours un grand soulagement et la disparition des quintes de toux nocturnes.

Les résultats obtenus par M. Nicolle l'ont vivement encouragé à poursuivre des recherches dont il espère tirer un moyen absolument certain de vaincre la néfaste maladie.

Le pieux charcutier

Un charcutier de Mulheim (Allemagne) vient d'adresser à ses clients la circulaire suivante :

« Depuis le mois de février, je ne fabrique plus de boudins, me conformant ainsi à « Moïse 1.3.4 » et à « l'Histoire des Apôtres 15.20.21 ». Pour tout le reste, veuillez me continuer votre confiance et agréer, etc. ».

Ce charcutier bien pensant aurait pu pousser la piété jusqu'à citer le verset de la Bible dont il s'est inspiré :

« Tout ce qui se meut et vit vous serve de nourriture. Mais ne mangez pas la viande qui vit encore dans son sang ».

L'héroïsme professionnel.

Le métier de journaliste a des moments cruels : les envoyés spéciaux à Toulon l'ont bien vu, qui ont rendu leur âme à la mer dans des souffrances atroces et qui durent tout de même accomplir leur tâche et rédiger leurs dépêches sur le voyage présidentiel.

Il y a mieux. Mais c'est, naturellement, en Amérique... Un accident de chemin de fer vient de se produire à Stamford, dans le Connecticut, qui a causé la mort de 32 voyageurs, et où un reporter du « New York World » se trouvait parmi les blessés. Il avait les deux jambes broyées et se traînait sous les débris d'un wagon... Lorsqu'on réussit à le délivrer, il n'eut qu'un cri : « Avertissez mon journal de cette catastrophe, puisque je ne puis le faire moi-même ! » Et, peu de temps après, il expira, satisfait d'avoir accompli son devoir professionnel.

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

Retraites ouvrières et paysannes

(III)

LES ALLOCATIONS APRÈS DÉCÈS

Lorsqu'un assuré, encore astreint aux obligations de la loi, décède avant d'être pourvu d'une pension de vieillesse, il est alloué à ses enfants âgés de moins de seize ans : s'ils sont au nombre de trois ou plus 50 francs par mois pendant six mois, au total 300 francs ; s'ils sont au nombre de deux, 50 francs par mois pendant cinq mois, au total 250 francs ; s'il n'y en a qu'un 50 francs pendant quatre mois, au total 200 francs. A la veuve sans enfant, il est alloué 50 fr. pendant trois mois, soit 150 francs.

Les enfants d'un assuré décédé reçoivent les allocations dont il s'agit quel que soit le sexe du décédé ; si l'assurée est une femme, les enfants seuls et non l'époux, bénéficient le cas échéant, des allocations. En cas de divorce, les mêmes avantages sont accordés à la femme divorcée non remariée, quand le divorce a été prononcé aux torts exclusifs du mari. Les veuves d'origine française des salariés étrangers, soit sans enfants, soit avec un ou plusieurs enfants, bénéficient des allocations si elles sont naturalisées, elles et leurs enfants, dans l'année qui suit le décès de l'époux.

PROCEDURE DE LA DEMANDE

Pour obtenir ces allocations, les ayants droit doivent déposer, contre récépissé, à la Mairie de leur résidence ou à celle de l'assuré décédé, une demande à laquelle il leur appartient d'annexer : 1° le bulletin de décès de l'assuré ; 2° un certificat du maire de la résidence de l'assuré ou un acte de notoriété faisant connaître la situation de famille du défunt, ainsi que les noms, prénoms, dates de naissances et résidences des bénéficiaires, et, le cas échéant, les nom, prénoms et domicile du tuteur des bénéficiaires mineurs ; 3° la carte d'identité de l'assuré et sa carte annuelle en cours ; 4° un certificat, si le décédé est étranger et si la veuve est d'origine française, attestant qu'elle et ses enfants ont été naturalisés dans l'année qui suit le décès de l'époux.

Le Maire saisit aussitôt de la demande le préfet qui, après avoir vérifié les pièces annexes et avoir constaté que l'assuré décédé a effectué les trois cinquièmes des versements réglementaires auxquels il était tenu par la loi, c'est-à-dire les trois cinquièmes des versements annuels de 9 francs ou de 6 francs, suivant qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme, ou enfin de 4 fr. 50 avant dix-huit ans, ordonne le versement de la première allocation mensuelle dans le plus bref délai possible. Une demande formée plus de cinq ans après la date du décès n'est plus recevable, les allocations se prescrivant par cinq ans ; enfin ces dernières, ayant le caractère d'un secours alimentaire, ne peuvent être réclamées par les héritiers qui ne sont susceptibles de revendiquer que les mensualités échues au moment du décès et non touchées par le bénéficiaire.

MODIFICATIONS PROPOSÉES

Actuellement les ayants droit des assurés perdent tout droit à l'allocation au décès à partir du jour où leur auteur n'est plus astreint aux obligations de la loi. Envisageons la situation d'un assuré qui atteint l'âge de la retraite en novembre et qui meurt dans le cours de décembre ; les premiers arrérages ne devaient lui être payés qu'en février, ses héritiers ne peuvent donc prétendre à la partie de la pension courue jusqu'au jour du décès ; or ils ne peuvent davantage demander l'allocation au décès ! Pour faire disparaître cette anomalie la Commission, d'accord avec le Gouvernement, propose que, si un assuré décède avant l'échéance du premier terme de sa pension de retraite, l'allocation de l'Etat soit allouée entière aux ayants droit, que dans le cas où les arrérages touchés sont inférieurs au montant de l'allocation, la différence entre cette dernière et le montant des sommes payées soit également versée aux ayants droit. L'assuré serait ainsi certain soit de toucher personnellement, soit de laisser à ses ayants droit, une somme qui serait toujours au moins égale au montant intégral de l'allocation après décès.

Dans le cas où l'assuré décédé laisse des enfants, l'allocation est due à ces derniers et la veuve n'a aucun droit ; si ces enfants viennent à mourir avant le paiement de l'allocation, sa veuve ne touche rien ; au contraire si elle avait été veuve sans enfant elle aurait touché 150 francs. La veuve sans enfant se trouve avantagée par rapport à la mère de famille qui, après avoir perdu son mari, voit mourir son enfant ! Il est proposé que dans le cas où les enfants meurent dans la période qui sépare le décès de l'assuré et le paiement des dernières mensualités, le paiement soit effectué entre les mains de sa mère. Ce sont là des mesures de simple équité.

BERTAL.

Brindejonc des Moulinais atterrit à Saint-Pétersbourg

L'aviateur Brindejonc des Moulinais est arrivé hier matin à 11 heures 25 à Saint-Pétersbourg. Il a été reçu à la station d'aviation par le commandant. Il a été acclamé avec enthousiasme, par les membres de l'Aéro-Club russe, les aviateurs militaires, la colonie française et le public. Il est venu de Moscou à Saint-Pétersbourg en 3 heures 50 ; il a eu à lutter contre un vent violent, dont la vitesse a atteint 15 mètres à la seconde.

L'Aéro-Club russe a offert à l'aviateur une coupe d'argent d'une grande valeur.

Après un repos de deux jours, Brindejonc des Moulinais tentera d'exécuter un raid de Saint-Pétersbourg à Helsingford, Stockholm, Copenhague et Paris.

LES CONFLITS d'Orient

La Bulgarie ira-t-elle à Saint-Pétersbourg

D'après le correspondant du « Matin » à Sofia, la Bulgarie n'accepterait pas l'arbitrage du tsar Nicolas. Voici, en effet, ce qu'écrit le correspondant :

Sofia, 17 juin.

« La nouvelle annonçant que M. Sazonoff, considérant les réponses des rois Ferdinand et Pierre comme satisfaisantes, a l'intention d'inviter les chefs des quatre gouvernements alliés à venir le plus tôt possible conférer à Saint-Pétersbourg, a causé dans le public une certaine inquiétude.

« Cependant, dans les milieux autorisés, on déclare :

« — Non, étant donnée la situation actuelle, nous ne pouvons aller à Saint-Pétersbourg. Avant tout, il est essentiel que notre litige avec la Serbie reste absolument distinct de notre différend avec la Grèce, celui-ci n'étant, en principe, soumis à aucun arbitrage.

« Quant au conflit avec la Serbie, le gouvernement bulgare exposera d'abord son point de vue dans un mémoire qui sera adressé au gouvernement de Saint-Pétersbourg. Nous ne saurions prendre part à une conférence quelconque sans avoir, au préalable, reçu des garanties concernant l'exécution de la sentence arbitrale par les Serbes. »

Voici quel serait le point de vue du gouvernement bulgare : En premier lieu, il ne peut pas être question de la revision du traité serbo-bulgare. Quant à la démobilisation, elle pourrait avoir lieu si les territoires occupés par les Serbes et appartenant à la Bulgarie, en vertu du traité, c'est-à-dire Monastir, Prilep, Ochrida et Koprulu, étaient évacués et occupés ensuite par les troupes bulgares et l'administration bulgare immédiatement introduite. La zone contestée formerait un condominium soumis à l'arbitrage des puissances, qui déciderait, notamment, de la possession de Salonique. On ajoute, enfin, dans les milieux politiques bulgares, que la Bulgarie ne saurait prendre part à une conférence quelconque sans avoir, au préalable, reçu des garanties concernant l'exécution de la sentence arbitrale par les Serbes. Or, on assure à Belgrade que la Serbie ne peut accepter l'arbitrage russe que relativement à la rive gauche du Vardar. La possession de la rive droite, étant une question vitale pour elle, ne peut être laissée à la merci d'un arbitre.

L'Autriche et la démobilisation

Vienne, 17 juin.

Contrairement à ce qu'annonçaient certaines informations, il ne paraît pas exact que l'Autriche ait refusé de s'associer à la démarche que doivent faire les puissances à Sofia en vue de la démobilisation.

Le choléra dans les Balkans

Athènes, 17 juin.

On mande de Salonique : « On annonce que le choléra s'étend à toutes les garnisons bulgares de toute la Macédoine. Plusieurs centaines de cas sont signalés chaque jour. Plusieurs décès se sont produits. »

Le Palais des Expositions

Le groupe agricole du Sénat, réuni hier sous la présidence de M. Gomot, pour s'occuper du palais des Expositions, a émis le vœu à l'unanimité « qu'une solution rapide intervienne pour obtenir la construction dans Paris d'un palais présentant les conditions nécessaires au point de vue des voies d'accès, des moyens de communication et de la superficie qui ne saurait être moindre de douze hectares dont six hectares de terrains à bâtir ». Le groupe insiste auprès du Gouvernement pour qu'il élimine tout projet qui ne serait pas exécutable dans un délai de trois ans.

Une grève à Milan

GRAVES BAGARRES

A la suite de la condamnation par le tribunal de quelques individus arrêtés pendant la grève des métallurgistes, l'Union Syndicaliste avait organisé un meeting, dans lequel la grève générale avait été décidée.

Des incidents se sont produits lundi entre la police et les grévistes qui se livraient à des attentats à la liberté du travail. Cet après-midi, des réunions de grévistes ont eu lieu à la Maison du Peuple.

A l'issue d'un *meeting* tenu rue Francisco-Sforza, un conflit s'est produit entre la police et les grévistes. La cavalerie a chargé les manifestants qui ont brisé des vitres à plusieurs maisons.

Un lieutenant de carabiniers a été renversé et frappé de coups de bâton. Plusieurs carabiniers ont été blessés à coups de pierre et de bâton ; trois manifestants ont été légèrement blessés. De nombreuses arrestations ont été opérées. Les manifestants se sont ensuite dispersés.

La Direction de la Compagnie des tramways avait décidé de reprendre partiellement le service, à partir de mardi matin, mais le personnel qui s'est présenté, étant insuffisant, le service n'a pas été repris.

La grève du personnel du gaz est générale ; toutefois, l'éclairage au gaz est assuré pour la ville entière.

Les patrons boulangers ont pris leurs dispositions afin que le pain ne manque pas.

Les balayeurs municipaux sont également en grève.

On songera vraiment à embellir Lille

quand... les fortifications seront tombées.

Ailleurs, les grandes villes se préoccupent à l'avance de leur extension et de leur embellissement.

Que la ville de Lille ait depuis quelques années — depuis sept ou huit ans surtout — subi de profondes transformations et même quelques embellissements, le fait n'est pas niable. Les particuliers, les commerçants notamment, y ont été pour beaucoup. Le centre s'est distingué dans cet effort vers plus de beauté et d'hygiène. La municipalité, récemment, apporta, à coups de millions, sa collaboration à cette œuvre. Sur la façon dont elle s'y prit et sur le résultat qu'elle obtient on peut discuter. Il n'est pas douteux qu'elle n'a pas fait tout ce qu'on attendait d'elle.

Il est vrai que le département ne lui a pas toujours donné le bon exemple. Nous avons eu déjà l'occasion d'exprimer le regret qu'on n'ait pas prévu un règlement, qu'on n'ait pas au moins organisé un concours de façades pour la construction du Nouveau Boulevard. Celui-ci se bâtit au petit bonheur. Tel édifice écrase de ses six étages et de sa prétention architecturale la petite villa d'à côté et de vastes hôtels particuliers ont pour voisins immédiats, à quelque coin d'une rue naissante, un cabaret dont l'aspect rappelle celle des petites maisons des corons dans le pays minier.

Ce concours de façades, pourtant, de grandes villes, qui ne sont pas très éloignées de chez nous, nous en avaient donné l'exemple. Plus près même, aux portes de Lille, la commune de Lambersart lui avait dû la coquetterie de certaines avenues.

A Lille, il semble que de parti-pris on ne veuille rien faire dans ce sens.

La Société des architectes du Nord de la France adressait le 24 avril 1913, la lettre suivante à Monsieur le Maire de la Ville de Lille.

Monsieur le Maire,

Notre cité est prospère et les efforts des habitants, aidés et encouragés par la Municipalité, doivent tendre à la rendre plus prospère encore en rendant la Ville intéressante et d'un séjour agréable.

Nous ne sommes pas favorisés par le caractère pittoresque de la Ville et de ses environs, les beaux monuments y sont peu nombreux et les édifices historiques ou artistiques fort rares.

Ne pouvant donner de l'intérêt à la Ville par les choses anciennes, il faut chercher à l'embellir par les constructions nouvelles.

Il y a en ce moment un engouement pour faire de riches magasins garnis de belles marchandises bien présentées ; il faudrait, pour l'avenir de notre cité, qu'un pareil mouvement se produisît pour les façades des maisons. Ce serait embellir la Ville et la rendre intéressante que d'y ériger des constructions variées, décorées avec goût, ayant un caractère original et d'une réelle valeur artistique.

Pour encourager les propriétaires à entrer dans cette voie et les engager à décorer un peu plus l'extérieur de leurs immeubles, nous vous proposons, Monsieur le Maire, d'ouvrir un concours de façades avec primes en argent pour les propriétaires et médailles pour les architectes.

La Ville de Bruxelles, poursuivant la méthode souvent appliquée, donne 50.000 fr. de primes pour exciter les propriétaires à faire de belles constructions dans le nouveau quartier des Bassins ; à Paris, les concours de façades sont à l'état constant, et la Ville de Lille ne peut faire moins que ce qui a été pratiqué par un simple particulier dans le quartier de l'Hippodrome, à Lambersart.

Nous espérons donc que notre proposition sera favorablement accueillie.

Nous croyons devoir ajouter que, dans une cité industrielle et sous un climat brumeux il ne faut négliger aucun moyen de donner à la Ville un aspect agréable : des fleurs aux fenêtres et aux balcons, de la verdure sur les façades donnent aux maisons un air de fête et de gaîté. Ce système décoratif peu coûteux, fort employé par les Anglais, les Suisses et dans l'Allemagne du Sud, pourrait être encouragé à Lille avec succès et nous pensons que la Société d'Horticulture pourrait donner d'utiles renseignements à ce sujet.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le président : Paul VILAIN.

A cette lettre, M. le Maire de Lille répondit :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration municipale, dans sa dernière réunion, a examiné la proposition faite par votre lettre du 24 de ce mois, qui lui a paru fort intéressante, et nous ne manquerons pas d'en tirer profit, dans les nouveaux quartiers que le démantèlement, que nous espérons prochain, va créer.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Ch. DELESALLE.

Après le démantèlement !... Le bon billet et combien de fois déjà ne nous a-t-on pas renvoyé avec cette formule facile aux calendes grecques. Tous les jours, à Lille, on bâtit dans des rues qu'on vient de percer et la plus large fantaisie préside à la construction.

* * *

Ailleurs il en va différemment. Les municipalités ont longtemps prévu à l'avance le parti à tirer des terrains que mettront à sa disposition soit les expropriations, soit le dérasement d'enceintes fortifiées.

On trouve à ce sujet dans le *Musée social* une bien intéressante étude sur l'extension de la ville de Cologne :

Cologne, qui, il y a une dizaine d'années, comptait 372.000 habitants, en a aujourd'hui 500.000. Sa superficie, plus considérable que celle d'aucune ville prussienne, est de 11.000 hectares environ, sur lesquels la ville en possède un millier destinés à être revendus ou utilisés en partie pour des entreprises municipales.

Pendant qu'on travaillait enfin hâtivement à cette cathédrale, réputée interminable, et qui fut finie en 1882, établissait un plan d'aménagement et d'extension qui passe, à juste titre, comme un des modèles du genre. Le moment était bien choisi ; la démolition des fortifications offrait une opportunité toute particulière à un remaniement de la vieille cité et surtout à une extension considérable. C'est une véritable chance pour cette ville d'avoir eu deux ceintures fortifiées qui, successivement, furent abandonnées pour son embellissement et son extension.

Cologne, étant une place forte, était environnée d'une zone de servitude militaire « non ædificandi ». Peu à peu, des villages, qui devinrent d'importants faubourgs, puis de véritables petites villes, se créèrent autour de cette zone ; leur extension se faisait à l'aventure, sans ombre de plan ni de direction. Cologne n'eut pas la longanimité de Paris ; dès 1888, elle déclara que ce développement sans ordre ne pouvait durer, et l'incorporation des communes voisines, aussi bien sur la rive droite que sur la rive gauche du Rhin, les villes de Deutz, Mulheim, Kalk, la commune de Poll, etc., fut décidée.

Les lignes directrices du plan d'extension furent les suivantes :

Le dessin de l'intérieur de la vieille ville étant à peu près circulaire, on partit de cette donnée et l'on décida que deux grands cercles, suivant à peu près le tracé des anciennes enceintes, seraient créés formant deux véritables ceintures de verdure parsemées de beaux édifices. Le second « ring » fut dessiné de manière à rejoindre entre elles autant que possible les places annexées ; les terrains qui bordent ces deux magnifiques artères sont maintenant presque complètement bâtis. De ces places partent de larges voies radiantes dont on a cherché à interrompre la monotonie par des ronds-points de verdure. On a évité, autant que possible, ces tracés de rues en damier, si aisés pour les ingénieurs, mais si meurtriers de tout charme et de tout imprévu. Les petites places rondes, ornées d'arbres et fleurs, au croisement des rues transversales et des grandes rues, ont été multipliées ; de cette manière, les rues sont courtes ou le paraissent, les îlots construits sont peu épais et l'on peut éviter les immeubles placés en second rang au fond des cours.

Jusqu'à sa première extension en 1887, Cologne n'avait pour tout parc que le petit jardin municipal. Depuis cette époque, de nombreux parcs et terrains de jeux ont été créés dans la partie neuve de la ville et constituent une proportion d'espaces libres d'environ 4 % presque égale à celle de Paris. La Municipalité de Cologne, la considérant comme absolument insuffisante, va déplacer un cimetière intérieur depuis longtemps fermé et le reporter au dehors ; un parc sera créé sur cet emplacement. En outre, la dernière extension permet la création d'un nombre considérable de nouveaux parcs ; d'importants terrains situés sur la rive droite du Rhin, un peu en contrebas, vont devenir prochainement un immense jardin parsemé de nombreux terrains de jeux. Voilà pour le présent ; mais, regardant plus loin, la Municipalité de Cologne a acheté, en dehors des limites actuelles de la ville, de grands terrains qui, pour la plupart, seront convertis en parcs au fur et à mesure de l'agrandissement de la cité ; le reste sera mis à la disposition, non seulement des ouvriers mais aussi de petits artisans faisant partie des classes moyennes, qui désirent devenir propriétaires.

Quant à la construction des habitations, un sage et étroit règlement y préside, sans nuire néanmoins à l'originalité de chaque architecte.

Il en a coûté cher, il est vrai, à la ville de Cologne, pour subir de telles transformations, mais la population a presque doublé en vingt-cinq ans et cette ville et ses faubourgs sont cités parmi les plus agréables et les plus sains de l'Europe.

Quant à vous, bons Lillois, attendez qu'on démolisse vos fortifications... pour édifier sur leur emplacement, de vastes maisons de rapport.

CH. D.-L.-R.

Croix pour l'aéronautique

Sur le rapport de M. Adolphe Girod, la Commission de l'armée a approuvé le projet mettant à la disposition du Ministre de la Guerre, pour l'année 1913, en vue de récompenser les services rendus à l'aéronautique :

1° Une croix de commandeur, 4 croix d'officier et 20 croix de chevalier de la Légion d'honneur, sans traitement, pour les aviateurs et inventeurs civils.

Mort d'un général

Lundi soir, est décédé à El Biar, le général Oudard Victor-Henri, de l'arme de l'artillerie.

Le général était né à Barisey-au-Plain (Meurthe-et-Moselle), le 17 décembre 1848.

Le défunt était commandeur de la Légion d'honneur.